

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Suite au projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire annoncé par le gouvernement, le Directeur général a convié les organisations syndicales (OS) à une audioconférence ce jour.

Dans un contexte mouvant et une situation sanitaire qui se dégrade, des mesures contraignantes de vaccination vont être appliquées. 3 points principaux sont à l'ordre du jour du gouvernement :

- 1- une augmentation de la pression sur la vaccination ;
- 2- une extension de l'obligation de présenter un pass sanitaire, qui pour l'instant concerne encore assez peu la DGFIP, dans la mesure où il n'est pas encore demandé pour accéder aux cantines, aux espaces qui accueillent le public, ni dans les écoles...mais tout cela peut évoluer d'ici la rentrée de septembre ;
- 3- la situation spécifique des trésoreries hospitalières, car dans l'enceinte d'un hôpital tout le personnel doit être vacciné (soignant et non soignant y compris personnels de la DGFIP) et les dispositions sont d'application immédiate dès que le décret sera promulgué (soit sans doute fin de semaine prochaine).

Ainsi, les personnels DGFIP qui travaillent à l'intérieur d'un hôpital doivent être vaccinés (2ème injection reçue depuis plus de 7 jours) d'ici le 15 septembre. A défaut d'être vacciné, l'agent sera suspendu d'office sans traitement, voire se verra signifier la fin de son contrat de travail.

Pour les agents qui ne pourraient pas se faire vacciner pour des raisons médicales, une attestation d'impossibilité d'être vacciné doit être fournie par le médecin.

Les sanctions, pour l'employeur qu'est la DGFIP, sont pénales si l'obligation n'est pas mise en œuvre.

3 000 collègues environ travaillent dans les trésoreries hospitalières, dont au moins la moitié en hôpital et sont concernés par ces mesures.

La Direction générale s'engage donc à se mettre en capacité d'appliquer la loi, en s'assurant de recenser et d'alerter tous les agents concernés (ceux qui travaillent mais aussi ceux actuellement en congé et ceux qui arrivent en poste au 01/09).

Elle rappelle que le gouvernement s'est mis en situation de pouvoir tout mettre en œuvre pour faciliter la vaccination.

Une communication rapide est prévue, déjà commencée par :

- une réunion hier aux directeurs ;
- une aujourd'hui avec OS ;
- un message lundi ou mardi à tous les personnels concernés ;

et un échange avec un représentant de chaque trésorerie hospitalière mercredi.

La CFTC Finances Publique a indiqué que tout devait être fait pour protéger et faciliter la vaccination des agents, en faisant part au directeur des difficultés qu'avaient encore certains agents à obtenir l'ASA

accordée pour faciliter la vaccination aux horaires de bureau. Par ailleurs, la CFTC Finances Publiques a insisté sur l'importance d'inclure les médecins de prévention dans la communication. La vigilance sur le nettoyage des locaux et la présence de vigiles dans les centres recevant beaucoup de public ont été également rappelées.

Jérôme FOURNEL a indiqué qu'un rappel sera fait pour que tous ceux qui veulent se faire vacciner aient leur ASA sans réserve. Il a précisé que la médecine de prévention sera bien sûr associée à la communication pour assurer un fonctionnement harmonisé et que le Secrétariat Général travaille avec eux. Le nettoyage sera regardé avec plus de vigilance avec l'augmentation des cas et un suivi plus local donc plus précis va être étudié.

Concernant les vigiles : la DG va re-alerté les gros centres qui recevront beaucoup de public pour qu'il y ait le nombre adéquat (mais tous les sites n'en ont pas forcément besoin, car la réception doit diminuer).

Autres points abordés par le Directeur général:

La formation professionnelle : pour l'instant il est prévu une reprise hybride, (avec du présentiel en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et du distanciel), les écoles n'étant pas traitées comme l'enseignement supérieur qui prévoit un retour 100 % en présentiel. Il n'y a pas d'obligation de pass sanitaire prévu dans les écoles, mais cela peut évoluer.

Campagne avis d'imposition : La DG prévoit soit une ouverture des services sans restriction et dans ce cas les vigiles réguleront les files d'attente et il sera fortement recommandé d'être vacciné, soit les services seront fermés, mais à ce stade cela n'est pas envisagé, sauf changement dû à une 4ème vague, ou qu'il y ait de nouvelles jauges indiquées. Par ailleurs, une campagne de communication pour nous joindre à distance sera faite.

Télétravail : **On est actuellement sur du télétravail pérenne et non plus de gestion de crise**, avec les règles établies en période courante. Si à l'occasion de la rentrée et de l'évolution pandémique il y avait un problème, on saura faire l'adaptation nécessaire, mais ce n'est pas encore d'actualité.

Sur la souplesse demandée par les OS sur l'application de toutes les mesures et notamment sur la possibilité de télétravailler tant que l'agent n'a pas son pass sanitaire (que ce soit en trésorerie hospitalière ou pour prendre les trains de grande lignes dès le 1^{er} août), **la DG a indiqué qu'il n'y aurait aucune souplesse, puisqu'on était sur du télétravail pérenne.**

La DG s'est engagée à informer les organisations syndicales de l'évolution du sujet.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfip@gmail.com